

1.2 Fonctionnement, faits et chiffres

SARAH BOVIGNY-SANDOZ

*HES-SO Valais-Wallis, Institut Tourisme
et Living Lab Handicap*
sarah.bovigny-sandoz@hevs.ch

LUISA EHRENZELLER

*HES-SO Valais-Wallis, Institut Tourisme
et Living Lab Handicap*

BENJAMIN NANCHEN

*HES-SO Valais-Wallis, Institut Tourisme
et Living Lab Handicap*

CRISTINA SAVIOZZI

*HES-SO Valais-Wallis, Institut Tourisme
et Living Lab Handicap*

RÉSUMÉ

Ce texte décrit le fonctionnement du programme Innovation Booster Technologie et Handicap (IBTH). Dans la première partie, le dispositif de l'IBTH en 9 étapes est présenté. Le déroulement des appels à projets est ensuite décrit de manière détaillée. La dernière partie présente des faits et chiffres liés à l'IBTH, décrivant notamment les parties prenantes impliquées dans le programme, les événements organisés, les projets déposés et les projets soutenus ainsi que les publications.

MOTS-CLÉS : Handicap, innovation, processus, sélection de projets, design inclusif, co-innovation, ateliers participatifs, transdisciplinarité

Introduction

Ce texte décrit le fonctionnement du programme IBTH. Tout d'abord, les processus y sont expliqués, en commençant par le processus global. Les possibilités de soumission d'un projet y sont ensuite décrites, suivies de la description du déroulement des appels à projets.

Dans la dernière partie, des faits et chiffres sont présentés, notamment sur les parties prenantes impliquées dans l'IBTH, les événements organisés et les projets déposés et soutenus.

1. Le fonctionnement du programme

Cette section décrit le fonctionnement du programme IBTH dans son ensemble. Tout d'abord, nous expliquons le dispositif de gestion. Ensuite, le processus de soumission à un appel à projets est détaillé. Finalement, la sélection des projets par un jury est présentée.

Le programme Innovation Booster est lancé en 2019 par Innosuisse¹, comme décrit dans le texte « Le cas de l'initiative Technologie et Handicap ». Comme prévu par Innosuisse, le fonctionnement de l'IBTH est structuré en deux phases : la phase « Challenge » et la phase « Idée ». Chacune de ces phases comporte plusieurs étapes, décrites ci-après.

Précisions apportées au règlement en juin 2024

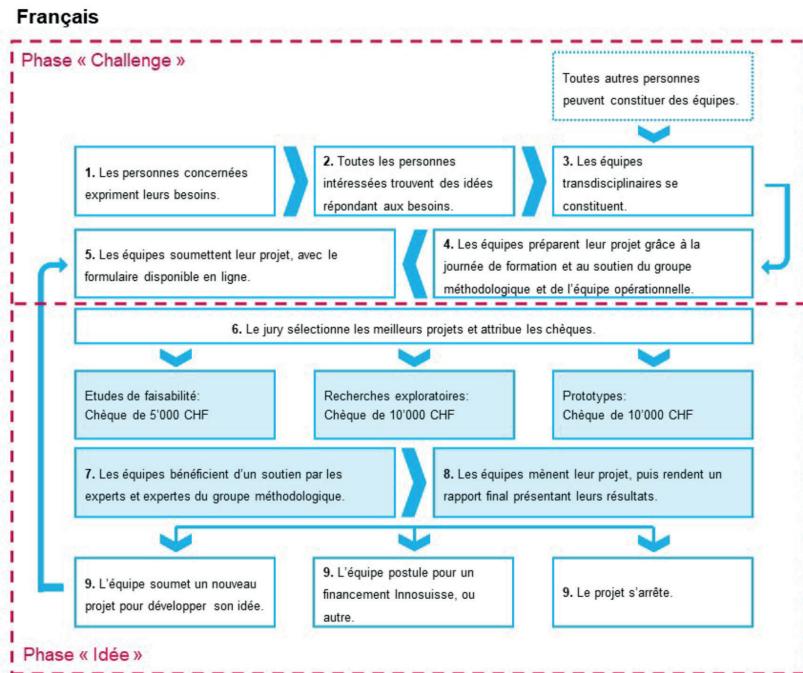
Les activités et projets décrits dans cet ouvrage ont été principalement réalisés durant les 3 premières années de fonctionnement (2021 à 2023). En juin 2024, Innosuisse a précisée certaines règles concernant l'outil de financement Innovation Booster afin, notamment, de le différencier du chèque d'innovation* qui permet aux organisations comptant moins de 250 postes à plein temps de solliciter un chèque d'innovation d'une valeur maximale de 15 000 francs suisses. Aussi, dès le 1^{er} juillet 2024, certaines dénominations ont été adaptées, par exemple « cycle de financement » remplace « appel à projet ». Cependant, comme cet ouvrage retrace les activités et projets réalisés avant ces adaptations, les anciennes dénominations sont utilisées.

*<https://www.innosuisse.admin.ch/fr/cheque-dinnovation>

Le dispositif de gestion

Le dispositif de gestion de l'IBTH est illustré dans la figure ci-dessous. Cette section décrit les 9 étapes de son fonctionnement.

1. <https://www.innosuisse.admin.ch/fr/innovation-booster-thematiques>

Figure 2. Processus de l'IBTH

Les étapes de la phase « Challenge »

Les personnes concernées expriment leurs besoins (1)

L'IBTH réalise des ateliers de recueil de besoins auprès de personnes en situation de handicap (PSH). Des ateliers ont par exemple eu lieu dans des institutions ou associations de personnes concernées. Ces ateliers se déroulent autour de thématiques générales définies au préalable et durent environ deux heures. Les personnes participant à l'atelier ont alors l'occasion d'échanger autour de ces thématiques, en exprimant les problématiques qu'elles rencontrent sur le sujet et les besoins qui en découlent. Les résultats de ces ateliers sont décrits dans le texte « Recueil des besoins et processus d'idéation ».

Toutes les personnes intéressées trouvent des idées répondant aux besoins (2)

Une fois les besoins recueillis, un atelier d'idéation a lieu. Les personnes ayant participé au recueil de besoins y sont invitées, mais toute personne intéressée par le sujet y est également la bienvenue.

C'est alors l'occasion de rassembler, entre autres, personnes concernées, académiques, ingénieries et ingénieurs, professionnelles et professionnels afin de créer les conditions nécessaires à la transdisciplinarité (Nanchen *et al.*, 2023). Les besoins recueillis sont d'abord présentés. Puis, les personnes présentes sont invitées à réfléchir à de potentielles solutions. Pour cela, plusieurs méthodes sont utilisées. Ces méthodes et les résultats des ateliers sont décrits dans le texte « Recueil des besoins et processus d'idéation ».

Les équipes transdisciplinaires se constituent.

Toutes autres personnes peuvent constituer des équipes (3)

Après les ateliers d'idéation, les personnes ayant un intérêt commun pour une problématique spécifique peuvent décider de constituer une équipe afin de préparer la soumission d'un projet. Toutefois, des personnes n'ayant pas participé aux ateliers peuvent également rejoindre une équipe ou en constituer une nouvelle. Le règlement concernant la constitution des équipes est expliqué dans la section « Soumission à un appel à projets ».

Les équipes préparent leur projet grâce à la journée de formation ainsi qu'au soutien du groupe méthodologique et de l'équipe opérationnelle de l'IBTH (4)

Les équipes de projet ont la possibilité de préparer leur soumission de manière autonome. Cependant, l'équipe opérationnelle de l'IBTH est également à disposition pour conseiller les équipes sur la préparation de soumission de projet.

Deux fois par année, l'équipe opérationnelle de l'IBTH organise des journées de formation, ouvertes à toute personne intéressée à déposer un projet. Au cours de ces journées, les expertes et experts du groupe méthodologique présentent divers sujets, notamment les méthodologies participatives et la pérennisation des projets. Deux équipes de projets soutenus précédemment présentent également leur expérience au sein de l'IBTH. De plus, les personnes participant à la journée peuvent échanger avec le groupe méthodologique, qui les conseille, par exemple, sur le développement de leur projet. Bien que recommandé, il n'est pas obligatoire de participer à une journée de formation pour soumettre un projet.

Les équipes soumettent leur projet, avec le formulaire disponible en ligne (5)

Avant l'échéance de l'appel à projets en cours, les équipes envoient leur formulaire de soumission complété à l'IBTH. Les équipes choisissent entre trois types de projets à soumettre : des études de faisabilité (5 000 CHF), des recherches exploratoires (10 000 CHF) et des prototypes (10 000 CHF). Une fois les propositions de projet reçues, l'équipe opérationnelle effectue le dépouillement des soumissions. Ceci est décrit de manière détaillée dans la section « Déroulement d'un appel à projets ».

Les étapes de la phase « Idée »

Le jury sélectionne les meilleurs projets et attribue les chèques (6)

Après évaluation, le jury sélectionne les projets à financer. Le processus de sélection est décrit de manière détaillée dans la section « Déroulement d'un appel à projets ».

Les équipes bénéficient d'un soutien par les experts et expertes du groupe méthodologique (7)

Une fois les projets sélectionnés, l'équipe opérationnelle planifie deux séances de suivi avec chaque équipe de projet. La première séance se déroule entre l'équipe de projet et l'équipe opérationnelle. Elle a pour but de passer en revue quelques aspects administratifs et de faire le point sur la progression du projet et ses possibles suites. Pour la deuxième séance, un membre de l'équipe méthodologique rejoint la discussion afin d'accompagner l'équipe de projet, sous forme de *coaching*. Les personnes présentes discutent notamment du déroulement du projet de manière détaillée et de sa suite, par exemple des possibilités de financement ultérieures.

Les équipes mènent leur projet, puis rendent un rapport final présentant leurs résultats (8)

Dès l'annonce des projets sélectionnés, les équipes ont environ cinq mois pour mener à bien leur projet. Elles doivent ensemble remplir un rapport final, comprenant une présentation de leur projet, ses objectifs, la méthodologie utilisée, le processus de co-innovation, les résultats obtenus et les perspectives. Habituellement, les équipes rédigent ce rapport final parallèlement à la préparation de la prochaine étape de leur projet, que ce soit une autre soumission auprès de l'IBTH ou une soumission à un autre programme de financement. Les résultats de cette phase du projet sont appréciés lors de l'étape suivante.

**L'équipe soumet un nouveau projet pour développer son idée
OU l'équipe postule pour un financement Innosuisse, ou autre
OU le projet s'arrête (9)**

Après avoir rendu leur rapport final, les équipes ont trois possibilités. Premièrement, elles peuvent faire une nouvelle soumission auprès de l'IBTH, pour financer la phase suivante de leur projet. Une même idée de projet peut obtenir un financement jusqu'à 25 000 CHF, c'est-à-dire faire trois soumissions différentes. Elles peuvent également soumettre leur projet à d'autres organisations, par exemple Innosuisse, pour le financement d'une étape plus conséquente. Finalement, les équipes peuvent également arrêter le développement de leur projet.

La soumission à un appel à projets

Pour participer aux appels à projets de l'IBTH, les équipes peuvent déposer trois types de projet : des études de faisabilité pour 5 000 CHF, des recherches exploratoires pour 10 000 CHF et des prototypes pour 10 000 CHF.

L'étude de faisabilité permet à l'équipe de dresser un premier état de la situation en lien avec la thématique recherchée. Elle permet d'identifier le contexte, les partenaires potentiels et les enjeux sociaux, économiques et techniques liés à la thématique recherchée.

La recherche exploratoire définit une problématique et une question de recherche. Elle se positionne par rapport à la littérature scientifique et technique et s'appuie sur une méthodologie approfondie.

Le prototype peut être de plusieurs types : objet, logiciel (numérique), service (procédé) ou environnement. Il se positionne vis-à-vis des produits ou services existants en proposant une réelle nouveauté.

Pour chaque type de projet, un formulaire de soumission correspondant est disponible sur le site Internet de l'IBTH (<https://frh-fondation.ch/financement-idees/>). Pour tous les types de projet, les informations suivantes y sont demandées :

- Données générales : titre du projet, mots clés, thématiques, handicaps concernés.
- Considérations éthiques : moralité, participation et consentement éclairé des personnes participantes.
- Potentiel pour un financement supplémentaire par Innosuisse : degré d'innovation, création de valeur, durabilité, réduction des coûts sociaux, valeur ajoutée pour la société.
- Partenariats : partenaire d'implémentation, partenaire académique.

- Données complémentaires : illustration, références, budget, type de financement.
- Membres de l'équipe : nom de l'organisation et son type, nom et prénom de la personne, genre, âge, formation ou occupation, handicap (oui ou non, si oui, lequel) et coordonnées de contact.

La partie concernant le contenu du projet varie selon son type.

Pour les études de faisabilité :

- Problème à résoudre : problème, destinataires du projet.
- Description de l'idée : originalité, pertinence.
- Méthodologie proposée : méthodologie proposée, participation des destinataires au processus.
- Objectifs du projet : objectifs, résultats escomptés, suites envisagées, perspectives, retombées pratiques, impact à long terme.

Pour les recherches exploratoires :

- Introduction : contexte, problème, réponse au problème, originalité, destinataires du projet.
- État de la question : problématique, positionnement dans la littérature scientifique et technique, question de recherche.
- Méthodologie proposée : méthode de recherche, collecte de données, population visée, échantillon sélectionné.
- Participation des destinataires au processus de recherche.
- Objectifs du projet : objectifs, résultats escomptés, suites envisagées, perspectives, retombées pratiques, impact à long terme.

Pour les prototypes :

- Description du prototype
- Contexte : destinataires du projet, positionnement par rapport aux produits ou services existants, travaux préliminaires, difficultés sociales ou techniques à surmonter, impact à long terme escompté.
- Type de prototype
- Objectif du prototype
- Expertise nécessaire
- Méthodologie proposée : méthodologie de prototypage, outils.
- Participation des destinataires au processus de prototypage.

Le règlement de participation est le suivant :

- La personne ou institution responsable du projet doit être domiciliée en Suisse.
- Pour la même idée, une seule proposition de projet est autorisée par appel à projets.
- Toute voie de recours est exclue.

De plus, la composition de l'équipe doit respecter les critères suivants :

- Minimum 4 personnes
- La participation d'au moins une personne avec handicap ou une maladie en lien avec la thématique est obligatoire.
- L'interdisciplinarité et la diversité (genres, âges, formations) de l'équipe sont obligatoires.

2. Le déroulement d'un appel à projets

Cette section décrit le déroulement d'un appel à projets, notamment la soumission de projet, la constitution du jury, le traitement des propositions et la sélection des projets par le jury. Ce déroulement est illustré dans la figure ci-dessous.

Figure 3. Déroulement d'un appel à projets



La soumission de projet

Un appel à projets est habituellement ouvert pendant deux mois. Les équipes peuvent alors télécharger le formulaire de soumission correspondant au type de projet choisi. Après avoir complété et signé le formulaire de soumission, les équipes l'envoient par courriel à l'équipe opérationnelle de l'IBTH.

La constitution du jury

Entretemps, l'équipe opérationnelle contacte les membres de la commission scientifique de la FRH² et de la commission des expertes et experts de la FRH³ afin de constituer le jury. Chaque membre d'une commission qui souhaite participer au jury peut alors remplir un formulaire en indiquant le nombre souhaité de projets à évaluer et les thématiques et handicaps qui l'intéressent. Étant donné qu'il est essentiel qu'une majorité des membres du jury soient présents aux séances de conciliation afin de pouvoir exprimer leurs opinions sur le projet, les membres du jury nouvellement constitué remplissent ensuite un

2. <https://frh-fondation.ch/commission-scientifique/>

3. <https://frh-fondation.ch/commission-experts/>

sondage pour indiquer leurs disponibilités. Notons qu'une personne ne peut pas participer au jury si elle fait partie d'une équipe de projet.

Le traitement des propositions

Une fois le délai de soumission des projets passé, l'équipe opérationnelle accueille réception de tous les projets déposés. Elle remplit alors un document rassemblant les données générales de tous les projets, puis les attribue à quatre membres du jury, en fonction des handicaps et thématiques dont traite le projet. Deux membres de la commission des expertes et experts et deux membres de la commission scientifique sont attribués à chaque projet, afin d'obtenir un point de vue transdisciplinaire. Selon les disponibilités des membres du jury, un créneau pour une séance de conciliation est ensuite fixé.

Ensuite, les projets sont anonymisés et toutes mentions de personne individuelle ou d'entreprise sont enlevées. Si les projets ont été soumis en allemand, anglais ou italien, ils sont alors traduits vers le français. En effet, une seule langue de travail a été choisie pour le jury, afin de faciliter le processus d'évaluation et de conciliation.

Pour chaque projet, un courriel, contenant le formulaire anonymisé, et éventuellement traduit, et une grille d'évaluation, est envoyé aux membres du jury auxquels le projet a été attribué. Les grilles d'évaluation reprennent chaque élément demandé dans le formulaire de soumission, en fonction du type de projet. Le jury attribue 0, 1 ou 2 points à chaque critère. 0 signifie que la description du formulaire ne répond pas aux attentes, 1 qu'elle y répond partiellement et 2 qu'elle y répond parfaitement. Pour chaque critère, il est possible d'ajouter une remarque.

L'évaluation des projets

Le jury dispose de deux semaines pour évaluer les projets, puis renvoie les grilles d'évaluation à l'équipe opérationnelle. Pour chaque projet, les grilles sont rassemblées dans un document de conciliation contenant les nombres de points et les remarques de chaque personne ayant évalué le projet.

Les séances de conciliation se déroulent pendant les deux semaines suivantes. Chaque séance de conciliation dure une heure et a lieu sur Zoom. Le but de ces séances est que les personnes ayant évalué le projet en question arrivent à un consensus sur le nombre de points attribué à chaque critère. Après avoir passé en revue tous les critères, les membres du jury décident si le projet est accepté ou refusé. Additionnellement,

les remarques à transmettre à l'équipe sont notées. Un commentaire commun formel est alors construit, puis la séance de conciliation est close. Les personnes ayant évalué le projet reçoivent alors le document de conciliation ainsi que le commentaire commun et ont la possibilité de demander des modifications du commentaire.

Une fois que toutes les séances de conciliation ont été effectuées, l'équipe opérationnelle envoie les résultats aux équipes de projet, leur indiquant si leur projet a été accepté ou refusé et leur transmettant le commentaire commun dressé par le jury.

3. Quelques faits et chiffres du programme

Voici quelques faits et chiffres marquants du programme IBTH, notamment les parties prenantes impliquées, les événements organisés, les projets soutenus et déposés ainsi que les publications.

Parties prenantes

La gestion des processus de l'IBTH est réalisée par une équipe opérationnelle composée de 4 personnes. Chaque région linguistique suisse est représentée au sein de l'équipe.

La commission de pilotage, qui s'occupe de la stratégie générale de l'IBTH, est composée de 9 personnes. La Suisse allemande et la Suisse romande y sont représentées.

L'équipe méthodologique, qui offre un suivi aux équipes de projets pendant la journée de formation et pendant le déroulement des projets, est composée de 9 personnes. La Suisse romande seule y est représentée.

Les deux commissions composant le jury regroupent 46 personnes, dont 25 membres de la commission des expertes et experts et 21 membres de la commission scientifique.

Les partenaires de l'IBTH sont répartis comme suit :

- 18 organisations de et pour les personnes concernées
- 15 institutions et actions sociales
- 17 entreprises
- 10 académiques

En termes de communication, 2148 personnes sont abonnées à la newsletter de l'IBTH. Des publications sont aussi régulièrement faites sur les réseaux sociaux suivants :

- 605 personnes abonnées à la page LinkedIn
- 168 personnes abonnées à la page Facebook
- 86 personnes abonnées au compte Twitter
- 83 personnes abonnées au compte Instagram

Événements

De janvier 2021 à juin 2024, l'IBTH a organisé 46 événements : des journées de formations, des ateliers de récolte de besoins et des ateliers d'idéation, décrits dans la section « Le dispositif de gestion ». De plus, des événements d'informations ont également eu lieu. Ils ont pour but de faire connaître l'IBTH et de présenter son processus.

Les événements organisés ont regroupé un total de 973 participantes et participants.

Ils sont présentés ci-après selon différentes répartitions.

Tableau 1. Événements par type

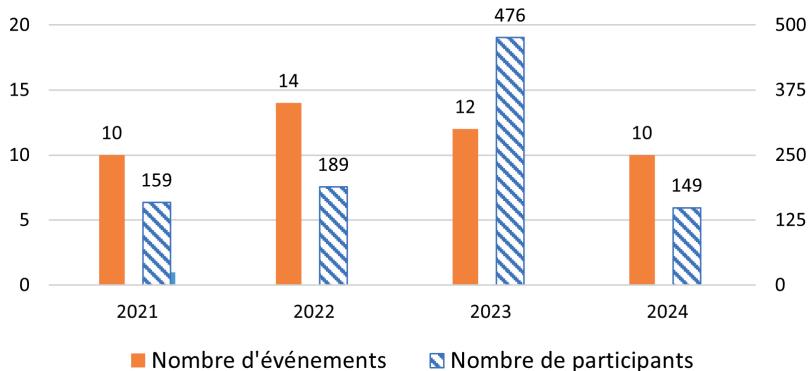
Type d'événement	Nombre d'événements	Nombre de participantes et participants
Journées de formation	7	93
Ateliers de récolte de besoin	10	114
Ateliers d'idéation	24	475
Événements d'information	5	291

Tableau 2. Événements par région

Région linguistique	Nombre d'événements	Nombre de participantes et participants
Suisse alémanique	14	187
Suisse romande	26	726
Suisse italienne	6	60

Tableau 3. Événements par année

Année	Nombre d'événements	Nombre de participantes et participants
2021	10	159
2022	14	189
2023	12	476
2024	10	149

Figure 4. Histogramme des événements

Projets déposés et projets soutenus

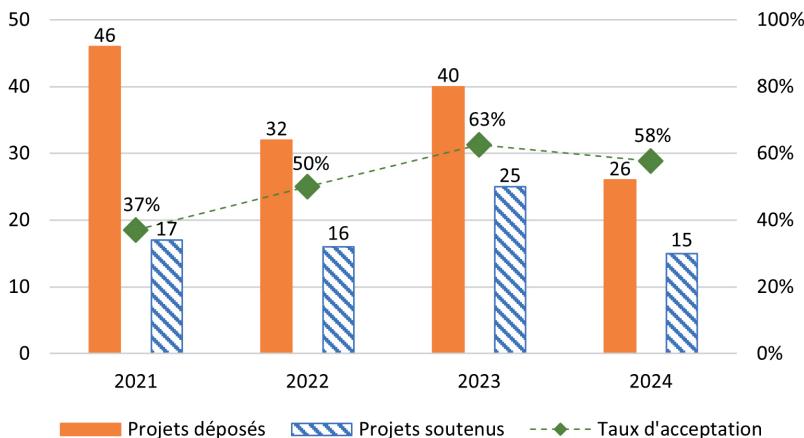
Lors des quatre années de fonctionnement de l'IBTH (2021-2024), 8 appels à projets ont eu lieu. Les chiffres présentés dans la section qui suit concernent tous les appels à projets, sauf le dernier, en cours lors de la publication de cet ouvrage.

Pendant ces appels, 144 projets ont été déposés. Parmi ces projets, 73 ont été soutenus par l'IBTH, soit 50,7 % des projets déposés. Les données relatives aux projets déposés et soutenus sont présentées ci-après selon différentes répartitions.

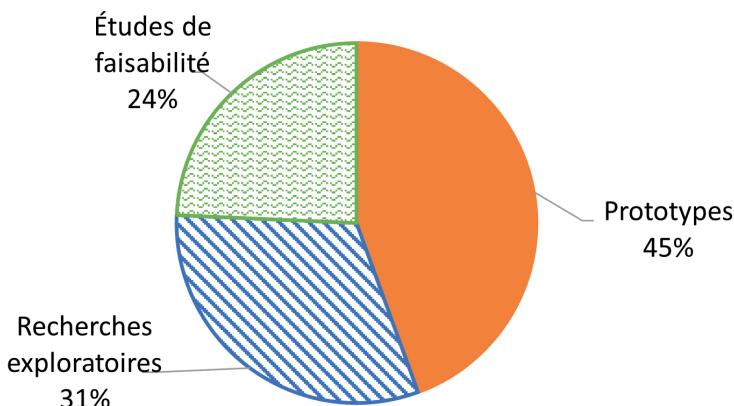
Tableau 4. Projets par année

Année	Projets déposés	Projets soutenus	Taux d'acceptation
2021	46	17	37 %
2022	32	16	50 %
2023	40	25	63 %
2024*	26	15	58 %

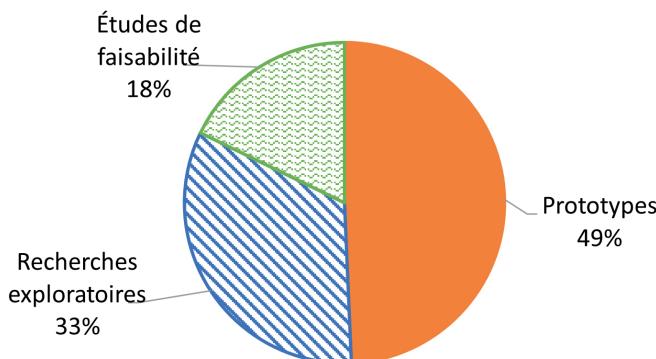
* Un seul appel à projet est comptabilisé pour 2024, au lieu de deux pour les autres années.

Figure 5. Histogramme des projets

Différents types de projets ont été déposés et soutenus : 35 études de faisabilité, 45 recherches exploratoires et 64 prototypes ont été déposés, comme illustré dans la figure ci-dessous.

Figure 6. Types des projets déposés

Après sélection, ce sont 13 études de faisabilité, 24 recherches exploratoires et 36 prototypes qui ont été soutenus, comme illustré dans la figure ci-dessous.

Figure 7. Types des projets soutenus**Tableau 5. Projets par langue**

Langue	Projets déposés	Projets soutenus
Français	90	48
Allemand	36	17
Anglais	16	7
Italien	2	1

Publications

L'équipe méthodologique a publié les articles suivants.

2022 :

- Etter C. (2022). La technologie à l'écoute des handicaps. *Hémisphères*. Récupéré sur <https://revuehemispheres.ch/la-technologie-a-lecoute-des-handicaps/>
- Nanchen, B., Fragnière, E., Hannart, S., Moulin, N., Rullac, S., Weissbrodt, R., & Baudin, C. (2022). Concevoir avec et pour les personnes en situation de handicap : vers une approche intégrée et transdisciplinaire de conception inclusive. *Vulnérabilités et risques émergents : penser et agir ensemble pour transformer durablement : actes du 56e Congrès de la SELF*.
- Nanchen, B. (2022). Empowerment des consommateurs et consommatrices et co-conception de produits et services : le cas d'un programme d'innovation avec et pour des consommateurs vulnérables. In *Proceedings of the Second Interdisciplinary Conference on Disability and Consumption*.

2023 :

- Rullac, S., Nanchen, B., Fragnière, E., Sandoz, S., Hannart, S., Weissbrodt, R., Bussy, G. & Mizeret, J. (2023). Le développement inclusif, défi transdisciplinaire. *REISO, Revue d'information sociale*.
- Nanchen, B., Rullac, S., Fragnière, E., Sandoz, S., & Weissbrodt, R. (2023). Innover avec et pour les personnes en situation de handicap. Vers une approche transdisciplinaire de co-innovation. *Alter. European Journal of Disability Research*, (17-4), 69-84.

Références

- Brown, T. et Katz, B. (2011). Change by Design. *Journal of Product Innovation Management*, 28(3), 381-383. <https://doi.org/10.1111/j.1540-5885.2011.00806.x>
- Nanchen, B., Rullac, S., Fragnière, E., Sandoz, S., & Weissbrodt, R. (2023). Innover avec et pour les personnes en situation de handicap. Vers une approche transdisciplinaire de co-innovation. *Alter. European Journal of Disability Research*, (17-4), 69-84.